

Fiche pédagogique - Retraitement comptable 2021 Traitement des remboursements des RCRA et des activités subsidiaires et focus de la phase 5

Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Onglets concernés dans ARCAnH	3
4.	A quoi sert l'onglet 5_C_ind ?	5
5.	Synthèse du traitement pour la section Remboursement de frais des CRA	6
6.	Synthèse du traitement pour les activités subsidiaires	7
7.	Schéma de synthèse de la saisie des phases des activités subsidiaires et la section RCRA	8
8.	Exemple chiffré saisi dans ARCAnH	10
]	Etape 1 : Saisir la recette dans le compte 7087 de l'onglet 2-PC	10
:	Etape 2 : Saisir les charges directes consommées par l'EHPAD et enregistrées sur le budget H sui section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet 3-SA	r la 10
	Etape 3 : Saisir les charges indirectes sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'ong 5_C_ind	glet 11
	Etape 4 : Contrôle de la cohérence de la saisie dans 5_C_ind	12
	Etape 5 : Contrôle final de la saisie dans l'ongle « Contrôle saisie RTC »	13

1. Introduction

Certaines charges des budgets annexes et des activités subsidiaires sont enregistrées comptablement sur le budget H. Il convient de les écarter des activités de soins car le RTC ne mesure que le coût des activités liées à l'Hospitalisation du budget H.

Activités subsidiaires

Les activités subsidiaires sont au nombre de 4 :

- Rétrocession de médicaments
- Mise à disposition de personnel facturé
- Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
- Autres ventes de biens et services

Le budget H enregistre également les recettes de ces activités subsidiaires.

Budgets annexes

Les charges des budgets annexes peuvent concernés tous les budgets annexes :

	DNA -LOTO Deletion and affect (a (DNA) -Localization in Laboration (COO)
A	DNA et SIC - Dotation non affectee (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
В	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
J	Maisons de retraite
L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
М	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
Р	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Les budgets annexes remboursent le budget H pour les charges qu'il leur a avancées.

Cette fiche a pour objectif d'expliquer comment écarter ces charges dans le classeur ARCAnH et comment traiter les produits et recettes correspondants.

Le choix a été fait de traiter les charges des budgets annexes et des activités subsidiaires au sein de la même fiche, même s'il n'y a aucun lien entre elles, le seul point commun étant l'enregistrement de charges dans le budget H.

2. Onglets concernés dans ARCAnH

Le classeur ARCAnH traite les produits liés à ces sections dans 3 onglets :

- L'établissement saisie les recettes liées à ces sections dans <u>l'onglet 2-PC dans la colonne</u> <u>«Produits non déductibles : Recette liées aux act.subs. et RCRA (H) »</u>
 - Certains comptes de recettes vont automatiquement dans cette colonne, du fait de leur libellé
 - D'autres comptes de recettes sont à analyser pour isoler la part à imputer dans cette colonne qui regroupe les activités subsidiaires et les RCRA. Il s'agit des comptes ouverts sur la colonne (H).
- Les parties des recettes qui n'auront pas été affectées automatiquement à des activités subsidiaires et les RCRA sont à ventiler sur ces activités dans la partie supérieure de <u>l'onglet 5 C ind</u>.

Le classeur ARCAnH traite les charges liées à ces sections dans 3 onglets :

- L'établissement saisie les charges du budget H dans *l'onglet 2-PC*.
- <u>L'onglet 3-SA</u> dans lequel l'établissement impute les charges directes en euros consommées par ces sections. Il peut s'agir notamment de remboursements de stocks.
- <u>L'onglet 5 C ind</u> dans lequel l'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions support
 - En milieu d'onglet, les charges saisies en 3-SA sont reportés.
 - Dans la partie inférieure de l'onglet, l'établissement saisira en euros les charges indirectes (=charges des fonctions support) correspondantes à ces sections.

La fiche détaille ces différentes parties.

4. A quoi sert l'onglet 5_C_ind ?

L'onglet est la résultante de la fusion de l'onglet 5 de l'ENC et de l'onglet C_Ind du RTC afin d'éviter les doubles saisies pour les établissements qui choisiront le classeur fusionné



5. Synthèse du traitement pour la section Remboursement de frais des CRA

• Les budgets annexes remboursent le budget H de charges qu'ils ont consommées

- Cette recette provient du ou des budgets annexes qui est perçue par le budget H.
- Ce remboursement, enregistré dans le compte de recette 7087, est saisi et classé en produit non déductible dans l'onglet 2-PC
- Ce montant de recette est reporté sur la section RCRA dans l'onglet 5_C_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans 3-SA.
- Dans ce même onglet, la différence entre le produit 7087 et les charges directes et indirectes est calculé. On s'attend à ce que le delta soit nul dans le cas de cette section.

• Il existe 2 types de remboursements

• En charges directes

L'établissement impute les charges directes de consommations de stock de titre 2 et de titre 3 consommées par les budgets annexes dans l'onglet 3-SA.

Certains comptes ne peuvent pas être affectés au remboursement de façon directe car ils doivent rester dans le périmètre de la section de LGG pour le calcul du coût d'UO.

Ex : les repas destinés aux budgets annexes restent sur la section de restauration dans l'onglet 3-SA

• En charges indirectes

L'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions auxiliaires consommées par les budgets annexes dans l'onglet 5_C_ind sur la section RCRA (=charges indirectes)

- Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie (soit par enquête ou par estimation)
- Ex: isoler une part de restauration dans la section Restauration pour les EHPAD

6. Synthèse du traitement pour les activités subsidiaires

O Ces activités subsidiaires génèrent des recettes.

- Cette recette provient du ou des budgets annexes est perçue par le budget H.
- Ces activités annexes aux soins génèrent des recettes enregistrées comptablement dans des comptes spécifiques à saisir dans l'onglet 2-PC.
- Ces recettes sont désormais classées en produits non déductibles.
- Ces montants de recettes sont reportés dans l'onglet 5_C_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans 3-SA.
- Le taux de marge du coût complet est calculé en calculant <recettes charges nettes majorées> dans l'onglet 5_C_ind et devrait être positif.
- Les charges des activités annexes aux soins sont enregistrées comptablement sur le budget H : il faut écarter les charges des activités de soins sur les sections « activités subsidiaires ».
 - Charges directes

Si l'établissement a mis en place une UF pour chacune de ces activités dans son fichier de structure, il pourra imputer ces charges directes dans l'onglet 3-SA.

Si l'établissement n'a pas d'UF pour ces activités, il n'impute aucune charge directe. Toutes les charges seront saisies en charges indirectes dans l'onglet 5_C_ind.

O Charges indirectes

L'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions auxiliaires consommées par les activités subsidiaires dans l'onglet 5_C_ind sur la section RCRA (=charges indirectes)

• Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie (soit par enquête ou par estimation)

7. Schéma de synthèse de la saisie des phases des activités subsidiaires et la section RCRA

		Saisie	Saisie sur
Phase	Onglet concerné	sur la section	une section
		RCRA	Act. Subs.

Saisie de la recette dans l'onglet 2-PC

Recette 7087 pour les budgets annexes ou autre comptes pour les activités subsidiaires	Saisie dans l'onglet 2-PC La recette est classée en produit non déductible.	100€	100€
--	---	------	------

Saisie des charges directes dans 3-SA

Saisie en euros des charges indirectes dans 5_C_ind

Charges indirectes	Saisie dans C_Ind	40€	30€
--------------------	-------------------	-----	-----

Vérification de la cohérence de la saisie des charges et des recettes

Différence Recettes – Charges	Calculée dans C_ind	100€- 60€- 40€= 0 €	100€- 50€- 30€= 20€
----------------------------------	---------------------	------------------------------	------------------------------

Cas des charges de personnels de restauration ou de blanchisseries enregistrés comptablement dans les budgets annexes.

Plusieurs établissements nous ont signalé que du personnel de restauration ou de blanchisserie était enregistré comptablement dans les budgets annexes. L'établissement ne doit pas comptabiliser ces charges de personnels dans le RTC dont le périmètre reste le budget H. Dans le recueil des UO, l'établissement recueillera tout de même les UO produites pour les budgets annexes.

Ces établissements ne pourront pas comparer leur coût d'unité d'œuvre avec ceux du référentiel RTC.

8. Exemple chiffré saisi dans ARCAnH

Exemple de saisie pour un établissement qui a un budget annexe EHPAD consommant des charges de médicaments à hauteur de 10 000€ et 4 000€ de fonction support restauration. L'établissement principal reçoit un remboursement de l'EHPAD à 14000€.

Les étapes de saisies décrites ci-dessous peuvent s'appliquer à une activité subsidiaire.

Etape 1 : Saisir la recette dans le compte 7087 de l'onglet 2-PC

L'établissement saisie ou importe son plan comptable. Le montant du 7087 correspond à celui de son compte financier.

Le logiciel met automatiquement le montant de cette recette dans la colonne « Activités subsidiaires et Remboursement des CRPA » (en orange).

Intitulé du compte	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra- comptable (B)	Montant retraité (C) =(A)+(B)		Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables ł Produits admis en atténuation des charges (F)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Hors périmètre du RTC	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	Ŧ	-	*	v	Ŧ	() -	(F) 🚽	(m) •	~ ~
Remboursement de frais par les CRPA	14 000,00 €	S	14 000,00 €		14 000,00€	0,00				14 000,00 €

Etape 2 : Saisir les charges directes consommées par l'EHPAD et enregistrées sur le budget H sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet 3-SA

Les charges directes sont les charges dont la nature est différente des fonctions auxiliaires (restauration, blanchisserie, laboratoire,....). Peu de charges sont concernées.

En effet, à cette étape, l'établissement ne doit donc pas saisir de charges de la nature de ces fonctions.

Il peut s'agir de médicaments achetés par l'hôpital pour le budget annexe.

Onglet 3-SA

réaliser, par compte : oduits déductibles de l'ensemble des SA paramétrées	Туре				CRPA	
	Libellé SA				Remboursements des frais des CRA	
	\succ	tot_crp	tot_cn	ecart	CRPA	
Informations recueillies	Total CRP (A)	Montant total de l'onglet (B)	ECART (A) - (B) doit être nul			
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la 22-7 du CSS (60211+603211C-603211P)	liste prévue à l'article L. 162-	100 000,00	100 000,00	0,00	10 000	
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévu CSS (60212+603212C-603212P)	e à l'article L. 162-22-7 du	1 231 043,28	1 231 043,28	0,00		
Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU (60213+603213C-603213	P)	0,00	0,00	0,00		
Concommatione de produite espansie (60215+603215C 603215D)		0.00	0.00	. 00		1
		Saisir le	es 10 000€	de médio	caments	

achetés par l'hôpital dans l'onglet 3-SA

Etape 3 : Saisir les charges indirectes sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet 5_C_ind

Les charges indirectes sont celles des fonctions auxiliaires (restauration, blanchisserie, laboratoire, pharmacie....).

A cette étape, l'établissement doit saisir les charges de ces fonctions, consommées par les budgets annexes.

Il peut s'agir de repas fournis par l'hôpital pour le budget annexe.

Onglet 5_C_ind

¥							1 A			~	57 St	~
		Retour vers l'identification										
	Dans cet of	nglet, vous allez réaliser :	Type					SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	CRPA
	 ►La saisie d activités subs ►Les recette frais des CRA 	es charges indirectes consommées par les idiaires et budgets annexes. s liées à ces activités et au remboursement de ont été reportées de l'onglet CRP	Libellé SA					Rétrocessions de médicaments	Mises à disposition de personnel facturées	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (saut 70824)	Autres ventes de biens et services	Remboursement s des frais des CRA
			\triangleright	tot_subsid	tot_cn	alerte	tot_cn_aux	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	CRPA
LM	9365	Hygiène hospitalière et vigilances		0,00	13 506,00	Ok	13 506,00	6				1
.м	9366	Autre logistique médicale		0,00	1 921,66	Ok	1 921,66					
.GG	9314	Blanchisserie		0,00	0,00	Ok	0,00					
GG_PARAM	9313	Restauration		4 000,00	250 000,00	Ok	246 000,00					4 000
.GG_PARAM	93116	Services hoteliers		0,00	245 809,26	Ok	245 809,26					
GG	931171	Brancardage		0,00	0,00	Ok	0,00					
GG	931172	Transp. Mot. patients (hors SMUR)		0,00	0,00	Ok	0,00					(C)
GG	93118	Entretien -Maintenance		0,00	56 613,80	Ok	56 613,80					
GG	93114	DSI		0,00	210 272,66	Ok	210 272,66					
GG	93115	DIM		0,00	148 315,00	Ok	148 315,00					
GG	93113	Accueil & Gestion des malades		0,00	277 468,00	Ok	277 468,00					
GG_PARAM	93111	Services administratifs à caractère général		0,00	997 986,67	Ok	997 986,67					
GG	931120	SALP -hors CLM,CLD, syndicats et Garderie-Crèche		0,00	48 749,83	Ok	48 749,83					
GG	931124	SALP-Personnel en absence longue durée (CLM, CLD)		0,00	0,00	Ok	0,00					
GG	93112122	SALP-Syndicats		0,00	0,00	Ok	0,00					
GG	93112124	SALP-Garderie-Crèche		0,00	0,00	Ok	0,00					
TR	9381	Structure financière		0,00	188,96	Ok	188,96					
STR	9382	Structure immobilière		0,00	97 423,78	Ok	97 423,78					
SAMT_ST	93231	Laboratoire gén B et HTN		0,00	75 758,81	Ok	75 758,81					

Saisir les charges des repas fournis par l'hôpital à l'EHPAD (4 000€)

Etape 4 : Contrôle de la cohérence de la saisie dans 5_C_ind

Rappel de	es recettes sais	ies dans	le 2-P	с									_
			-		Ra	ppel d	es cha	rges a	ffectée	es en B	3-SA (il	n'y er	na
					pa	s dans	cet e>	emple	e)		-		
es charges indirectes conso	mmées par les activités subsidiaires						Rétrocession	Mise à	Prestations	Autres ven es	Refacturation	Remboursemen	Rembourseme
nnexes. es liées à ces activités et au s de l'onglet CRP	remboursement de frais des CRA ont	Libellé SA					de médicaments	disposition de personnel facturé	usagers et accompagnant	de biens e services	aux groupements	ts des frais du budget G	ts des frais des CRA hors GH
Recettes (pro Report de 2-PC et à con	duits non déductibles) npléter à la saisie si nécessaire		(OCSUBSIC	Rappel des montants 2-PC (a)	TOTAL C_ind (b)	ECART (a) - (b) doit être nul		Her_JUDDE	HC1_0000000				Christian
701 V	entes de produits finis			0.00	0.00	0.00				0.00			
702 V	entes de produits intermédiaires			0,00	0,00	0,00				0,00			
703 V	entes de produits résiduels			0,00	0,00	0,00				0,00			
704 T	ravaux			0,00	0,00	0,00				0,00			
705 E	tudes			0,00	0,00	0,00				0,00			
706 P	restations de services			0,00	0,00	0,00				0,00			
7071 R	létrocession de médicaments		1	0,00	0,00	0,00	0,00						
7078 A	utres ventes de marchandises			0,00	0,00	0,00				0,00			
70821	restations délivrées aux usagers et			0,00	0,00	0,00			0,00				
70822 P	restations délivrées aux usagers et		-	0.00	0.00	0.00			0.00				
P P	ccompagnants-Repas trestations délivrées aux usagers et		-										
70823	coompagnants-Téléphone			0,00	0,00	0,00			0,00				
70828	restations délivrées aux usagers et			0,00	0,00	0,00			0,00				-
7083	ocations diverses			0,00	0,00	0,00				0,00			
7084 M	fise à disposition de personnel facturée			0.00	0.00	0.00		0.00					
7007	lambourcament de Kair nav les CRRA			14 000 00	14 000 00	0.00					-		14,000,0
7088	utres produits d'activités appeves			0.00	0.00	0,00				0.00			
					-,								
nglet, vous allez réaliser :		Түре					SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	remb_CRPA	ren >_CRPA
es charges indirectes conso nnexes. es liées à ces activités et au r	mmées par les activités subsidiaires	Libellé SA					Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnaget	Autres ventes de biens et services	Refacturation aux groupements	Remboursemen ts des frais du budget G	Remb, Iseme ts des frais des CRA hors GHT
; de ronglet CRP		>	tot_subsid	tot_on	alerte	tot_on_aux	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	ACT_SUBSID5	G	CRPA_HGHT
RAPPEL DES CN identifiée	es dans l'onglet 3-SA (B)						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Data a cara Pistantifi - Vor													
ndet yous allez réalieer		Type					SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	remb_CBPA	remh CRPA
es charges indirectes conso	mnées par les activités subsidiaires	i ypo					D/1	Mise à	Prestations		0.000	Del	Desta
nnexes. es liées à ces activités et au	remboursement de frais des CRA ont	Libellé SA					Hétrocession de médicaments	disposition de personnel facturé	délivrées aux usagers et accompagnant	Autres ventes de biens et services	Hefacturation aux groupements	ts des frais du budget G	ts des frais de CRA hors GH
		×	tot_subsid	tot_on	alerte	tot_cn_aux	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	ACT_SUBSID5	G	CRPA_HGHT
TOTAL des charges de I M	(C)		1		_		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL des charges de L Gi	G (D)						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL des charges de STI	R (E)						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL des charges de SAI	MT (F)						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges indirec	ites (G)		2				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges nettes	majorées (J) = (B) +(G)						0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	identifier de iges
Marge sur coût complet ca	lculée (H) = (A) - (J)						0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
Taux de marge sur coût co	mplet = (H) / (A)						0,00%	0.000	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Si vous avez des recettes sans charges, le message « Identifier des charges » s'affiche

Vérifier la cohérence de la différence entre recette et charges

Lorsque les règles comptables sont respectées, les charges des budgets annexes enregistrées sur le budget H sont égales au remboursement fait par le budget annexe à l'hôpital. Le taux de marge attendu sur la section RCRA est égal à 0.

Etape 5 : Contrôle final de la saisie dans l'ongle « Contrôle saisie RTC »

Si l'indicateur est à « OK », des recettes et des charges ont été saisies.

Si l'indicateur est à « A saisir», l'établissement a des recettes mais n'a pas de charges : il doit identifier des charges pour l'activité dans l'onglet 5_C_ind.

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
C_ind		
C_ind_01	Retrocession de médicament : recettes avec charges	Ok
C_ind_02	Mise à disposition de personnel : recettes avec charges	Ok
C_ind_03	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants : recettes avec charges	A saisir
C_ind_04	Autres ventes de biens et services : recettes avec charges	Ok
C_ind_05	Section remboursement de frais des CRA : recettes avec charges	A saisir
C_ind_06	Toutes les alertes, colonne J, sont Ok	Ok
		-
	A saisir · l'établissement doit identifier des	

charges sur la section RCRA dans 3-SA et/ou C_ind